

PARIS la Défense, le 12 juin 2019

**COMPTE RENDU**  
**C.A.P. DES EXPERTS TECHNIQUES**  
**du 12 juin 2019**

Représentants de l'administration :

**Mme Sylvie MABIT** (Adjointe au chef du bureau – SG/DRH/MGS/MGS2)  
**Mme Nathalie MUNIER** (Cheffe de pôle catégorie C & B – SG/DRH/MGS/MGS2)  
**Mme Fanélie VIGNE** (Cheffe du service compétences et parcours professionnel - CEREMA/DRH)  
**Mme Lydia CAZAIN** (Responsable du pôle recrutement-mobilité CEREMA/DRH )  
**Mme Sarah HAHN** (Cheffe de pôle - Pôle C et environnement SG/DRH/G/TERCO 2)  
**Mr Bernard MORIN** (SG/DRH/G/TERCO 2/Pôle C et environnement)  
**Mme Valérie SELDIR** (SG/DRH/G/TERCO 2/Pôle C et environnement)

Représentants syndicaux CGT:

**M. Claude THIBAUT** (CEREMA/DterOuest )  
**M. Benoit LÉBOUC** (CEREMA/DterOuest)  
**Mme. Angélique GUILLOUX** (IFSTTAR)  
**Mr Thomas HEDDE** (CEREMA/DterNC)  
**M. Nicolas VINOT** (CEREMA/DterCE)

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du règlement intérieur**
- 2- Approbation PV (CAP du 22 Novembre 2018)**
- 3- composition du comité de réforme**
- 4 - Mobilités**
- 5 - Questions diverses**

La présidente, madame **Sylvie MABIT**, constate que le quorum est atteint, la CAP peut donc valablement siéger.

Le secrétariat de la CAP est assuré par madame Valérie SELDIR,  
Madame Angélique GUILLOUX accepte d'agir en qualité de secrétaire adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un tour de table est mis en place afin de présenter cette nouvelle équipe

de CAP pour cette mandature 2019-2023.

L'équipe administrative présente sa nouvelle configuration TERCO 2, agissant sur le périmètre des agents de catégorie C et B du MEDE.

Ce bureau fera désormais le suivi des agents depuis la CAP jusqu'aux arrêtés.

Gageons que cela permettra une cohérence et facilitera le traitement des dossiers de mobilités des agents.

## **1- Validation du règlement intérieur**

La CGT ne trouve pas à redire sur la proposition de règlement intérieur. Celui ci est un règlement "type" construit par le ministère.

*L'administration propose de supprimer l'article 4 . Celui ci propose en effet dans ces attendus de fixer une règle de fonctionnement en mode restreint pour un certain nombre de cas.*

*D'après la direction, il n'est pas approprié.*

Les représentants du personnel agréent à cette modification.

Suite à cette modification, la numérotation des contenus des articles suivant se voient modifier, ce qui cause quelques rectifications à faire sur les articles qui font suite.

L'ensemble de ces modifications est accepté par les RdP

*Il est proposé d'ajouter un article en fin de règlement afin d'ajouter la condition de regroupement en mode restreint .*

Pour toutes ces raisons, il est proposé de modifier le règlement intérieur et de le faire voter lors de la prochaine séance de CAP prévu à la fin de l'année.

## **2- Le PV de Novembre 2018 est présenté à la relecture et accepté par les RdP sans modification.**

## **3- L'établissement d'une commission de réforme nécessite la participation de 2 agents titulaires et leur suppléants..**

Sont proposés

titulaire : Claude THIBAUT et sa suppléante Mme Angélique GUILLOUX

titulaire : Nicolas VINOT et son suppléant Mr Benoit LÉBOUC

L'administration prend acte de cette décision.

## **4- mobilités**

Le tableau des mobilités est accepté à l'unanimité (tableau joint en annexe)

## **5- Questions diverses**

*Il est ré-évoqué le principe de préparation des questions diverses ( 48H à l'avance a minima ) permettant à l'administration de présenter des réponses plus satisfaisantes.*

Si les questions des représentants sont nombreuses, la nouveauté de l'exercice pour la majorité des participants ne leur pas permis de préparer à l'avance ce travail.

Il est rappelé à l'administration qu'elle peut elle aussi solliciter la commission hors du cadre des seuls CAP afin que nous puissions intervenir sur des signalements ponctuels relevant de l'urgence pour les agents.

L'administration est à nouveau interrogé sur le processus en cours de passage des ETST vers la catégorie B.

*L'administration répond que l'analyse suit son cours mais que le processus n'était pas finalisé. On croise les doigts*

La fusion de l'IFSTTAR afin de rentrer dans le corps universitaire l'institut Gustave EIFFEL interroge sur la capacité de cette future structure a conservé son personnel technique actuellement non représenté dans le ministère de l'éducation .

Et si oui sous quelle forme.

L'échéance de Janvier pour la mise en place de cette nouvelle organisation inquiète les agents, et une réponse claire de l'administration semble nécessaire.

*L'équipe présente s'avoue non compétente sur ce domaine et nous propose de se mettre en relation avec le DMAR afin de remonter nos questions. Cette unité serait en charge de la mise en place des nouvelles organisations...*

Le dernier concours externe permettant de recruter des ETST date de 2015. Les RdP (représentants du personnel ) interrogent sur la prochaine ouverture de concours afin de remplir les besoins de postes ouverts.

En effet, ceux ci ne trouvent évidemment pas de remplaçants en interne.

Il est rappelé que l'activité des ETST est régulièrement remarquée comme très spécifique et peu propice à l'autoformation, la disparition par le biais de la pyramide des âges entraînerait la fragilisation de missions d'analyse; une fois celles ci dépouillées de leur capacité de mesures.

*Il est répondu qu'un cycle de lancement de concours est en effet prévu à un rythme bisannuel ( au sein du CEREMA) mais que la nouvelle direction priorise la mise en place de ses chantiers d'analyse.*

*Cependant il est espéré de mettre en place un concours autour de 2020.*

*Tout cela étant soumis à l'arbitrage du directeur général du CEREMA, nous serons alerté dès*

*que les conditions favorables seront réunies.*

Il est rappelé qu'une inquiétude s'installe sur le devenir de l'établissement CEREMA et les arbitrages à venir. Les possibilités de reconversion des ETST dans ce contexte seraient d'autant plus délicates que la majorité des postes sont réunis dans cette seule et unique structure (pour la grande majorité )

*Il est répondu que l'analyse et la cartographie des compétences a lieu à un rythme soutenu et qu'il permettra d'amener des réponses.*

Une interrogation est remonté sur la mutualisation des équipements et sur la forme qu'elle prendrait.

En effet, les ETST intervenants sur nombre d'équipements spécifiques, se sont responsabilisés par rapport à l'entretien de ceux-ci.

Une vigilance particulière serait sollicité dans la possible mise en commun de ces appareils afin de responsabiliser leurs destinataires ponctuels.

Les RdP interrogent aussi sur la personne en charge de ces déplacements ( doit on s'attendre à ce que les agents fassent eux même le déplacement, quitte à suivre et former les futurs utilisateurs à leurs spécificités )

il est rappelé que pour des appareils censés être similaires on peut noter d'importantes différences de fonctionnement . Tel appareil au vérin plus souple ou plus rapide peut être une réelle mise en danger pour l'opérateur habitué a travaillé sur une machine de même modèle et serait surprise par la réaction de celui de prêt.

*L'administration répond que Mr THOMAN est en charge de ce projet et qu'il nous incombe de lui remonter nos inquiétudes afin qu'il puisse les intégrer.*

Le constat affligeant est fait une fois de plus par les membres de la CAP qu'un grand nombre d'agents ETST ne se sont toujours pas vu proposer à la promotion par leurs hiérarchies.

Avec pour certains jusqu'à 20 ans d'ancienneté, il est jugé dommageable de ne pas avoir reçu de proposition pour ces agents.

*L'administration répond que les circulaires sont transmises à l'ensemble des RH et que chaque direction est responsable localement de ses choix de mise en avant de personnel.*

**Après épuisement des questions diverses. La séance est levée**

CAP des Experts Techniques des Services Techniques (ETST)  
 Arrêté du 12 juillet 2019  
 Demande de mobilité  
 (cycle 2019-9)

N° de poste	POSTE		CANDIDAT				AVIS		OBSERVATIONS	
	Intitulé du poste	Position poste	Service d'accueil	NOM Prénom	Choix n°	Autre(s) affectation(s) demandée(s)	Grade	Service d'origine		Service d'accueil
216097	Technicien(ne) infrastructures	SV (Travailleur : Frank Curé)	CEREMA – DTERNC			Pas de candidature				
216098	Chargé(e) d'essais « chaussées »	SV (Travailleur : Eric Daumay)	CEREMA – DTERNC			Pas de candidature				
216097	Assistant(e) d'études gestion de patrimoine ouvrages d'art	SV (Travailleur : Marion Champagne)	CEREMA – DTERQUEST			Pas de candidature				
216096	Chargé(e) d'essai et de contrôle	SV (Travailleur : Stéphane Loup)	CEREMA – DTERMED			Pas de candidature				
217721	Chargé(e) de sondages et d'essais en place	V	CEREMA – DTERNC			Pas de candidature				
217732	Chargé(e) d'essais sur aciers	V	CEREMA – DTERncp			Pas de candidature				
218438	Chargé(e) d'essais chaussées	SV (Travailleur : Dominique Sureau)	CEREMA – DTERIDF			Pas de candidature				
218439	Chargé(e) d'essais chaussées	SV (Travailleur : Cédric Vuiller)	CEREMA – DTERIDF			Pas de candidature				
218446	Chargé(e) d'investigations en gestion du patrimoine routier	V	CEREMA – DTERCE			Pas de candidature				
218448	Chargé(e) d'essai et de maintenance	V	CEREMA – DTERIDF			Pas de candidature				

CAP des Experts Techniques des Services Techniques (ETST)  
Séance du 12 juin 2019  
Demande de mobilité  
(Cyclo 2019-9)

N° de poste	POSTE			CANDIDAT				AVIS		OBSERVATIONS
	Intitulé du poste	Position poste	Service d'accueil	NOM Prénom	Choix n°	Autre(s) affectation(s) demandée(s)	Grade	Service d'origine	Service d'accueil	
238459	Contrôleur police de l'eau - Secteurs saône Amont et bouches De la Seine	V	DRIEE			Pas de candidature				
238570	Technicien(ne) de chantier au groupe GID	V	CEREMA - DTEROUEST			Pas de candidature				
238636	Chargé(e) d'essai en chaussées	V	CEREMA - DTERIDF	BASSET Tristan	1/1	Niarrt	ETST	CEREMA - DTERIDF	Favorable	
238637	Assistant(e) d'études ITS	V	CEREMA - DTERIDF	AKHTAR Teddy	1/1	Niarrt	ETST	CEREMA - DTERIDF	Favorable	
									Favorable	Mobilité interne
									Favorable	Mobilité interne